



AUDITIONS EN AMONT DE L'EXAMEN DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À REMÉDIER AUX DÉSÉQUILIBRES DU MARCHÉ LOCATIF EN ZONE TENDUE DONT JE SUIS RAPPORTEURE

Pour rappel, ce texte, dont j'ai l'honneur d'être la rapporteure, poursuit deux objectifs :

- Lutter contre la hausse des prix des loyers et la raréfaction des logements, en particulier dans les zones tendues
- Permettre aux collectivités locales de mieux contrôler l'implantation des meublés de tourisme.

J'ai déjà mené au cours du mois d'avril, plus de 20 auditions auprès des nombreux acteurs concernés par ce sujet dont les Maires des communes de Megève, Chamonix-Mont-Blanc, La Clusaz et la Présidente du Grand Annecy.

J'ai également auditionné les représentants des grandes associations d'élus : Domaines Skiables de France, l'Association Nationale des Elus de la Montagne, l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques, les stations thermales etc...



Parallèlement, le Sénat a lancé une consultation en ligne des élus locaux qui a pris fin le 30 avril, pour préparer l'examen de cette proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif. Le but de cette consultation était de mieux connaître vos besoins et vos difficultés ainsi que de recueillir votre avis sur les principales dispositions de ce texte ainsi que vos suggestions. **Ces auditions permettront d'enrichir cette proposition de loi et d'élaborer un rapport que je serai en mesure de présenter ce mardi 7 mai lors de l'examen de cette proposition de loi en commission des Affaires Economiques au Sénat.**

Si cette proposition de loi peut permettre d'apporter une première réponse à cette problématique, elle ne suffira pas à enrayer la pénurie de logements permanents de façon générale. La mise en œuvre d'un statut plus protecteur des propriétaires bailleurs face aux dérives de certains locataires (impayés, squat, dégradations...) est indispensable pour redonner confiance aux propriétaires et les inciter à se détourner de la location touristique au profit du logement permanent.

CONGÉS MATERNITÉ ET MANDAT ÉLECTIF

J'ai déposé une question écrite auprès du gouvernement sur les difficultés que rencontrent les femmes maires et élues qui ont dû stopper toute activité professionnelle au profit de la gestion de leur commune et qui n'ont aucun droit ouvert en termes de congé maternité.

Au fil des réformes, s'est construit un cadre protecteur autour des nouveaux parents et du jeune enfant. Un cadre constitué de droits qui doivent être les mêmes pour toutes et tous, sans considération de la configuration familiale, ni de la situation professionnelle des parents. En dehors du cadre salarial, il existe pourtant autant de congés maternité que de statuts professionnels. Or, malgré les récentes réformes qui ont permis d'aligner la durée du congé maternité des travailleuses indépendantes et des agricultrices sur celle des salariées, **les femmes élues demeurent aujourd'hui sans statut et doivent se contenter de 5,30 euros d'indemnités journalières, soit trois fois moins que le RSA.**

Un si faible revenu durant la période de grossesse et de congé postnatal entraîne des situations à risques pour la santé de la mère et de l'enfant : mise au repos tardive, faible durée d'arrêt postnatal, stress... Cette absence de droit crée d'une part une iniquité de traitement mais démontre aussi que les institutions ne sont pas adaptées pour accueillir l'engagement des femmes dans la vie publique. Se pose une nouvelle fois la question du statut de l'élu...

Dans ce cadre, j'ai demandé au Gouvernement de clarifier sa position sur la mise en œuvre de mesures correctives qu'il compte apporter aux femmes élues ne bénéficiant d'aucun filet de sécurité financière afin qu'elles puissent bénéficier, au même titre que toute femme salariée, d'un véritable repos maternel et d'une indemnisation en leur accordant les mêmes droits que ceux prévus dans le statut de la fonction publique.

Retrouvez l'intégralité du texte de cette question [au lien suivant](#).

POSSIBILITÉ DE RÉCUPÉRATION DE LA TVA SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

J'ai demandé au gouvernement des précisions quant à la possibilité pour les communes de récupérer la TVA via le FCTVA lorsqu'elles ont la charge de l'entretien des cours d'eau. Les collectivités locales et les syndicats de rivières assument la responsabilité essentielle de l'entretien des cours d'eau non domaniaux, qui constitue un élément vital de notre environnement et de notre patrimoine.

Or, les travaux d'entretien de ces cours d'eau génèrent des coûts importants, auxquels s'ajoute la TVA, que ces structures ne peuvent actuellement pas récupérer. Cette situation pénalise financièrement les collectivités et entrave leur capacité à mener à bien ces missions d'intérêt général. Il est anormal que l'État bénéficie des recettes de TVA liées à des travaux d'entretien engagés par les collectivités territoriales pour des dépenses qu'il aurait dû lui-même engager..

Aussi, j'ai demandé au gouvernement de prendre des mesures pour assouplir les conditions de récupération de la TVA sur les travaux d'entretien de cours d'eau non domaniaux.

Retrouvez l'intégralité du texte de cette question [au lien suivant](#).

#SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

EN BREF !

- Inauguration de l'extension du groupe scolaire et de la cantine de la commune de Sâles

Ces travaux ont permis la création d'un futur centre de loisirs, d'améliorer l'accessibilité et d'aménager les abords. Un grand bravo à Yohann Tranchant et toute son équipe pour cette réalisation et pour leur engagement en faveur de la jeunesse de ce magnifique village.



- Célébration du 80ème anniversaire de la tragédie du 1er avril 1944 au Giffre



- 20ème anniversaire de l'Usar-Gis, association

humanitaire composée d'une trentaine de membres bénévoles, pompiers, médecins, infirmières pour la plupart.

Fondée en 2003 par Jean-Paul Bosland, cette association est appelée à intervenir lors de catastrophes naturelles

partout dans le monde. Bravo à ces femmes et ces hommes engagés avec abnégation et pour lesquels l'humain est au cœur de leur action.



- Inauguration du magnifique stade intercommunal de Foot-Rugby de la CCSLA à Doussard.



- Inauguration du forum de l'emploi à Viuz-en-Sallaz.



- Réunion du collège du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) le 29 avril dernier au cours de laquelle 484000 € ont été alloués à près de 180 associations du département. Une juste reconnaissance du rôle fondamental et irremplaçable des associations et des bénévoles dans notre société !

TRANSIDENTITÉ DES MINEURS

Face à la hausse croissante des phénomènes de changement de sexe chez les enfants et adolescents dans notre pays, il devient urgent de légiférer afin d'interdire avant 18 ans la prescription et l'administration d'hormones croisées ou la chirurgie de réassignation sexuelle. Il s'agit en effet de pratiques qui ont cours en France et dont nous devons préserver nos mineurs : un tel passage à l'acte est irréversible et lourd de conséquences.

C'est le sens de la proposition de loi que nous proposons avec plusieurs sénateurs les Républicains suite au rapport que nous avons rendu à ce sujet le mois dernier.

Retrouvez l'intégralité du texte de cette proposition de loi [au lien suivant](#).

À LA RENCONTRE DE NOTRE JEUNESSE !

J'ai eu grand plaisir à intervenir à une table ronde devant les élèves du lycée de la Versoie à Thonon-les-Bains sur le thème de l'égalité homme femme dans la vie politique et les responsabilités professionnelles aux côtés de ma collègue députée Anne-Cécile Violland.

Je suis également allée à la rencontre des élèves de CE2 et de CM2 de l'école du Centre de Saint-Pierre-en-Faucigny afin de leur présenter le rôle du Sénat et l'élaboration de la loi. De beaux moments d'échanges préalablement à leur voyage à Paris ce mois de mai, qui me permettra de retrouver les enfants pour une visite du Sénat et de leur permettre d'assister à la séance des questions d'actualités au Gouvernement !



CÉRÉMONIE DU 80ÈME ANNIVERSAIRE DES COMBATS DES GLIÈRES

Mars 1944 - Mars 2024 : 80 ans se sont écoulés depuis le tragique bataille du Plateau des Glières. Le 27 mars 1944, après une semaine de combats difficiles, dans la neige et le froid, sans armes lourdes, pilonnés par la Luftwaffe et l'artillerie, les maquisards doivent décrocher. Ils laissent 155 tués et 30 disparus. 160 sont faits prisonniers. La plupart de ces maquisards sont torturés puis fusillés ou déportés. L'action de ces héros permettra en août 1944 à la Haute Savoie d'être le premier département à se libérer par lui-même.

C'est en leur mémoire qu'une émouvante cérémonie commémorative marquant le 80ème anniversaire du combat des Glières s'est tenue le 7 avril dernier en présence notamment du Président de la République, de la Présidente de l'Assemblée Nationale et du Ministre des Armées.



A LA RÉGION



- Inauguration du service de location Proxi Vélo en gare de Reignier-Esery.

Un service initié par ProximiTi, service de transport et mobilité, service public de transport des 4 communautés de communes - SM4CC (CCAS, CC4R-CCPR- CCFG) avec un important soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - s.noel@senat.fr - www.sylvianoel.fr - www.senat.fr